





▶ JE MODIFIE

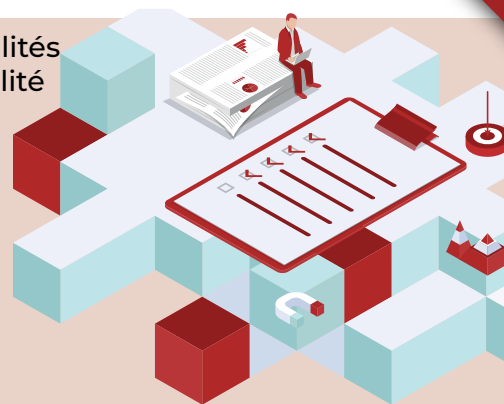
# MA SOCIÉTÉ : SAS/ SASU OU SARL/ SARLU/ EURL

AJOUT  
SUPPRESSION  
D'ACTIVITÉ

Pour simplifier et sécuriser vos démarches, le centre de formalités de votre CMA vous propose de prendre en charge votre formalité grâce à son service d'accompagnement personnalisé

## Choisissez la formule qui vous convient :

-  Dans nos locaux
-  Par téléphone
-  En ligne
-  Retrouvez toutes les conditions et tarifs de notre **offre d'accompagnement**



## Quels documents dois-je fournir ?



Votre société est inscrite à la fois au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés  
Joindre les pièces justificatives en **2 exemplaires (original + copie)**

### Ma déclaration



Formulaire Cerfa M2



Inutile si vous choisissez  
notre accompagnement



Pouvoir

Si la formalité n'est pas signée par le chef d'entreprise

### Ma société



LES DOCUMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SONT NÉCESSAIRES UNIQUEMENT SI LA MODIFICATION D'ACTIVITÉ S'ACCOMPAGNE D'UNE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL



Procès-verbal certifié conforme par le représentant légal décidant de la modification ou décision du dirigeant s'il en a le pouvoir statutairement



Statuts mis à jour et certifiés conformes par le(s) représentant(s) légal(aux)



L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales

### Mes nouvelles activités

SI L'ACTIVITÉ DEVIENT AMBULANTE EN DEHORS DE LA COMMUNE  
DU SIÈGE 



Déclaration préalable d'activité ambulante



Photo 35 X 45 mm pour chaque dirigeant



Règlement de 30 €



Chambre  
de **Métiers**  
et de l' **Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE

## SI MA NOUVELLE ACTIVITÉ EST RÉGLEMENTÉE

### Qualification obligatoire pour les métiers artisanaux réglementés

Décret 98-246 modifié par décret 2017-767 du 4 mai 2017 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi 96-603 du 5 juillet 1996



**Justificatif de qualification professionnelle**

### JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES

#### Pour les activités de taxi, VTC, déménagement, transport de marchandises ou autres activités réglementées

Se reporter à la notice



### Pratique

Gagnez du temps et sécurisez votre modification de SAS/ SASU ou SARL/ SARLU/ EURL en choisissant **l'offre d'accompagnement personnalisé** de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat !



### Bon à savoir

Les frais pour le Greffe du Tribunal de Commerce (GTC) sont à régler uniquement par chèque.

Si vous souhaitez ajouter une activité réglementée à votre société pour laquelle le dirigeant n'est pas qualifié, il est possible qu'un salarié assure le contrôle effectif et permanent s'il justifie de la qualification requise.



### Tarifs

Consultez [nos tarifs ainsi que notre offre d'accompagnement](#) à la formalité.

Votre formalité peut être incluse dans le [Pass CMA Liberté](#).   
Pour cela pensez à prendre votre RIB.

[Consultez les tarifs.](#)



### Valorisez votre savoir-faire !

EN AFFIRMANT VOTRE IDENTITÉ  
ARTISANALE



[Vérifiez les conditions pour afficher la qualité d'artisan ou le titre de maître artisan](#)

## Pour nous joindre



Un numéro unique : **0806 705 715**



Contactez votre Chambre  
de Métiers et de l'Artisanat

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la CMA Île-de-France : [www.cma-idf.fr](http://www.cma-idf.fr)